

dons peut-être trop de vue les pertes subies, d'un côté, tandis que d'autre part, nous construisons à grands frais et avec soin notre édifice national. Nous dépensons annuellement un demi-million ou un million de dollars, pour recruter au dehors des immigrants et accroître notre population. A nos yeux, c'est là un bon système pour le pays, un judicieux emploi des deniers publics. A mon avis, si l'on y réfléchit bien, nous ferions preuve d'une aussi bonne entente des affaires en visant à atténuer le chiffre de la mortalité parmi nos nationaux nés au pays et à empêcher cette perte de citoyens canadiens. Considérons notre attitude sur la question de la tuberculose, et ce que nous faisons pour atténuer la mortalité causée par cette terrible maladie. On en convient, il faut tenter tous les efforts possibles pour empêcher les pertes causées par ce ravageur qui fauche tant d'existences humaines au pays. Or, s'il nous était possible de constater les effets délétères de l'usage de la cigarette sur la jeunesse de ce pays, au point de vue intellectuel, moral et physique, je ne sais trop, si indépendamment de la dégénérescence morale, les pertes constatées n'atteindraient pas un chiffre supérieur à celui des existences sauvées, grâce aux efforts tentés pour combattre les ravages de la tuberculose, fléau de la race blanche. Voilà une question qui peut légitimement faire l'objet des graves délibérations de toute assemblée législative et surtout de ce Parlement : dans quelle mesure le Parlement peut-il exercer son initiative et quel remède législatif doit-il adopter pour atténuer ce sacrifice d'existences humaines et cette dégénérescence physique et morale provoquée par l'usage de la cigarette parmi la jeune population de ce pays. Personne, j'en suis sûr, ne saurait trouver matière à critiquer dans cet exposé de la question.

Voici, en dernière analyse, à quoi se résume la question : cette déperdition de forces vives se poursuit sans relâche ; chaque année voit une nouvelle génération atteindre la période de la vie où ce fléau peut commencer à exercer ses ravages parmi les adolescents. Chaque année est témoin des effets que produit sur ces jeunes existences humaines cette funeste habitude, et les ravages de ce fléau iront se perpétuant dans la période de l'âge adulte, au fur et à mesure que les adolescents, victimes de cette habitude, vieilliront. Faut-il donc piétiner sur place et les bras croisés, sans prendre d'initiative, nous contenterons-nous de contempler, d'un œil impassible, les ravages de ce fléau. Sans doute, tout le monde en convient, il faut prendre toutes les mesures qu'il est en notre pouvoir d'adopter. Or, nous sommes-nous jamais demandé ici jusqu'où vont nos pouvoirs en pareille matière ? Je fondais de grandes espérances sur le premier ministre (sir Wilfrid Laurier.) Il s'est rallié si carrément à l'objectif visé par l'auteur de la résolution

(M. Blain) ; il a si chaleureusement manifesté le désir de voir extirper cet abus que je me disais, dans mon for intérieur : si le premier ministre ne va pas jusqu'à souscrire à la mesure législative proposée, au moins il ne manquera pas de proposer à la Chambre et au pays l'adoption de quelque initiative tendant, au moins, à remédier, dans une certaine mesure, aux maux que nous déplorons tous, de concert avec lui. Mais non, telle n'est pas la conclusion à laquelle s'arrête le premier ministre. Je n'affirme pas qu'il ait le devoir de formuler un système. Avec le pays tout entier, je serais intéressé à savoir quelle attitude il entend prendre à cet égard, de concert avec ses nombreux partisans dans cette Chambre, afin de remédier aux abus que nous déplorons tous.

Il est un autre point sur lequel je dois différer d'avis avec le premier ministre. En matière de médecin, je ne songerais pas à m'ériger en autorité, pas plus que lui ; mais je ne saurais souscrire à l'opinion qu'il a exprimée, et affirmant que les adultes peuvent faire impunément usage du tabac, sous les formes ordinaires. J'entends par là, pour me servir de son langage même, que l'emploi du tabac est inoffensif pour les hommes qui ont atteint l'âge adulte.

Sir WILFRID LAURIER : L'honorable député s'appuie-t-il sur son expérience personnelle, quand il affirme que pour les adultes, l'usage du tabac est nocif ? Il ne fait pas usage de tabac, et moi non plus. Parle-t-il ici d'expérience ?

L'hon. M. FOSTER : Le premier ministre en conviendra, il y a deux méthodes qui s'offrent à nous pour l'acquisition des connaissances humaines ; l'expérience et l'observation. Toutes les connaissances acquises au moyen de l'observation personnelle, ainsi que les observations recueillies par autrui pendant une suite d'années, les opinions des médecins, les résultats thésaurisés et consignés par écrit, tout cela, dis-je, forme un corps de données et d'enseignements d'où nous tirons nos conclusions, indépendamment de notre propre expérience.

J'ajoute qu'en ce qui concerne ma propre expérience, en pareille matière, elle se résume à fort peu de chose, aux diverses périodes de ma vie, soit celle de l'adolescence, soit celle de l'âge adulte. Je n'ai jamais réussi à vaincre l'invincible aversion naturelle que j'éprouve pour le tabac, aversion que la plupart des hommes, je crois, héritent de la nature. Chez la plupart, l'appétence pour le tabac est un goût acquis, je crois. Il faut certains efforts d'ordre intérieur et d'ordre extérieur pour acquérir ce goût, et pour être en mesure de se délecter dans l'usage du tabac. Mon expérience à cet égard se résume à bien peu de chose. Cette expérience n'a guère été agréable et il me faut un effort de mémoire pour évoquer maintenant ces souvenirs d'un passé